

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Numéro de permis 2017049	Date d'inspection Le 01 février 2023	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School Child Care		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Adresse 3800 115 Route Notre-Dame NB E4V 2H9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	13 févr. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a observé qu'un membre du personnel éducatif n'avait pas une preuve de certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide. L'administrateur confirme que le membre du personnel éducatif est inscrit dans un cours prochainement et que l'employé n'est pas laissé seul avec les enfants jusqu'à l'obtention du certificat. Une copie peut être envoyée au mentor en assurance de la qualité afin de démontrer la conformité. Si une copie n'est pas envoyée, le mentor en assurance de la qualité se rendra sur les lieux afin de faire la vérification.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	13 févr. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a observé qu'un membre du personnel éducatif n'avait pas une preuve de certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide. L'administrateur confirme que le membre du personnel éducatif est inscrit dans un cours prochainement et que l'employé n'est pas laissé seul avec les enfants jusqu'à l'obtention du certificat. Une copie peut être envoyée au mentor en assurance de la qualité afin de démontrer la conformité. Si une copie n'est pas envoyée, le mentor en assurance de la qualité se rendra sur les lieux afin de faire la vérification.			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a fait une vérification des dossiers administratifs sur les lieux. Le mentor en assurance de la qualité peut confirmer que tous les dossiers administratifs sur les lieux étaient accessibles. Le mentor en assurance de la qualité a fait un rappel à l'administratrice sur les lieux que les vérifications d'équipements et les pratiques d'évacuations d'urgences doivent être complétés et documentés pour chaque mois.

Le mentor en assurance de la qualité a également fait la vérification des produits chimiques, toxiques et

Commentaires généraux

produits nettoyants. Les produits étaient tous rangés sous clé lors de l'inspection et étaient inaccessibles aux enfants.

Le ratio fût respecté lors de l'inspection et les registres de présences étaient bien remplis et étaient tenus à jour lors de l'inspection. Le mentor est sur les lieux pendant la sieste et la période de jeu libre à l'extérieur. Le mentor a observé un groupe faire l'appel des noms et le compte des enfants avant de sortir à l'extérieur. Un membre du personnel éducatif s'est placé en avant de la ligne et l'autre membre du personnel éducatif s'est placé derrière la ligne.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 février 2023

Date

original signé par
Mariline Goguen

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 février 2023

Date